

## **CREATION D'UNE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE**

Monsieur Cédric LIAGRE, expose au conseil :

Vu la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile soulignant notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous et rappelant que si l'État est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale,

Vu les articles L.724-1 et L.724-13 du code de la sécurité intérieure définissant les règles d'engagement des bénévoles dans la réserve de sécurité civile,

Pour aider l'autorité municipale à remplir ses missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. Elle est placée sous l'autorité directe du Maire.

De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Un appel à candidature a été lancé dans le Gravelines Magazine d'avril 2025.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours en matière de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres.

Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

Les articles L.724-4 et L.724-5 du code de la sécurité intérieure prévoient que chaque volontaire qui souhaite intégrer la RCSC signe un contrat d'engagement pour une durée allant de 1 à 5 ans renouvelables par tacite reconduction.

La commission municipale « Administration Générale – Finances – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 10 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

<b>SEANCE DU MARDI 16 JUN 2026 - 18h00</b>
--

Président :	Monsieur Bertrand RINGOT	Maire
Secrétaire :	Monsieur Julien VEYER	Adjoint au Maire

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoint au Maire.

Madame Aurore DEVOS, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Monsieur Daniel WILMOT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES,  
Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame VERSTRAET,  
Madame Christelle DENEUVILLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur VEYER,  
Monsieur Daniel BOLLE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur ASSICE.

**Démissionnaires :**

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.

- Le Conseil Municipal,
- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
  - Approuve cette proposition ;
  - Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à créer la réserve communale de sécurité civile et à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
  - **ADOpte A L'UNANIMITE.**

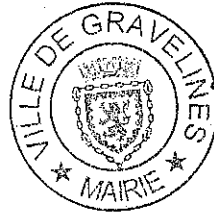
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 16 JUIN 2026  
POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Secrétaire de Séance,**



**Julien VEYER**

**Le MAIRE,**



**Bertrand RINGOT**

Reçu en Sous-Préfecture le **23 JUIN 2026**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **23 JUIN 2026**